



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la
Creuse

COMMUNE de LOURDOUEIX SAINT PIERRE

L'an **deux mil vingt deux, le vingt et un octobre**, à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de **LOURDOUEIX SAINT PIERRE**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Roger LANGLOIS**.

Étaient présents : M. Roger LANGLOIS, M. Moïse DAUDON, M. Jacques AUSSOURD, M. Jean-Louis CARRAT, Mme Martine GONIN, Mme Alexandra MONNET, Mme Florence BOULAIS, M. Philippe RAOULT, Mme Sylviane JALOUX, M. Michel AUGER, Mme Martine JAMET.

Étaient absents excusés : Mme Monique GAGNERAULT, Mme Annie MARCHAND, Mme Fabienne MAILLIEN, M. Simon DUMONTET.

Procurations : Mme Monique GAGNERAULT en faveur de M. Moïse DAUDON, Mme Annie MARCHAND en faveur de M. Roger LANGLOIS.

Secrétaire : Mme Alexandra MONNET.

Ordre du jour :

- 01 - Appel nominal
- 02 - Approbation CR du conseil du 24/06/2022 et 19/09/2022
- 03 - Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- 04 - Travaux de voirie - Demande de subvention au titre de la DETR 2023
- 05 - Desserte en VRD Lotissement des Violettes - Demande de subvention au titre de la DETR 2023
- 06 - NOUVEAU TARIF CANTINE
- 07 - MONTANT ACCORDÉ À LA COMMUNE DE MÉASNES POUR ENTRETIEN DU BASSIN AU MONT
- 08 - CONVENTION VENTE D'EAU À LA COMMUNE DE MÉASNES
- 09 - PASSAGE À L'ECLAIRAGE PUBLIC À LED

Appel nominal : Étaient absents excusés : Mme Monique GAGNERAULT, Mme Annie MARCHAND, Mme Fabienne MAILLIEN, M. Simon DUMONTET. Procurations : Mme Monique GAGNERAULT en faveur de M. Moïse DAUDON, Mme Annie MARCHAND en faveur de M. Roger LANGLOIS.

Approbation CR du conseil du 24/06/2022 et du conseil du 19/09/2022 : Approuvé.

Désignation d'un(e) secrétaire de séance : Alexandra MONNET.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-045 : Travaux de voirie - Demande de subvention au titre de la DETR 2023

Après avoir pris connaissance de la liste des opérations éligibles au titre de la D.E.T.R. 2023 avec les taux de subventions correspondants, le Conseil Municipal décide :

- de présenter, en priorité 1, un dossier concernant des travaux de voirie, à savoir :

* la réfection de la VC 6 (du carrefour de La Gasne des Vaches jusqu'à la limite de l'Indre), de la VC 108 (du Juge jusqu'au carrefour des routes du Bourliat et de La Faye), de la VC 4 (de Montmartin à La Faye), de la voirie du Lotissement du Berniguet, du Chemin des Bergères, de la VC 15 (Orfeuille - La Vacherie) ; coût estimé par la S.A.S COLAS à 151 504,50 € HT soit 181 805,40 € TTC

* un élargissement de virage et le revêtement tri-couche d'un chemin rural à Bessolles, un élargissement de voie et un revêtement bi-couche au village d'Aigude Haut, un revêtement bi-couche au village de Pun, un revêtement bi-couche au village de Beauregard ; coût estimé par la SARL COLLAS Pierre à 29 934,56 € HT soit 35 921,47 € TTC

Coût prévisionnel global : 181 439,06 € HT soit 217 726,87 € TTC.

- de solliciter l'attribution d'une subvention DETR au taux de 40 % (Rubrique 1) du montant HT des travaux,

- d'arrêter le plan de financement suivant :

	HT	TTC
* montant de l'opération :	181 439,06 €	217 726,87 €
* subvention D.E.T.R. :	72 575,62 €	72 575,62 €
* quote-part communale :	108 863,44 €	145 151,25 €

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2023.

- d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

13 VOTANTS
13 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-046 : Desserte en VRD Lotissement des Violettes - Demande de subvention au titre de la DETR 2023

Après avoir pris connaissance de la liste des opérations éligibles au titre de la D.E.T.R. 2023 avec les taux de subventions correspondants, le Conseil Municipal décide :

- de présenter, en priorité 2, un dossier concernant la desserte en VRD du futur Lotissement des Violettes, suivant le devis de la SARL COLLAS Pierre d'un montant de 220 791,30 € HT soit 264 949,56 € TTC

- de solliciter l'attribution d'une subvention DETR au taux de 40 % (Rubrique 1) du montant HT des travaux,

- d'arrêter le plan de financement suivant :

	HT	TTC
* montant de l'opération :	220 791,30 €	264 949,56 €
* subvention D.E.T.R. :	88 316,52 €	88 316,52 €
* quote-part communale :	132 474,78 €	176 633,04 €

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2023.

- d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

13 VOTANTS
13 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-047 : NOUVEAU TARIF CANTINE

La commune de Méasnes a pris une délibération pour augmenter le tarif de la cantine scolaire actuellement à 2,80 € le repas, passage à 3,10 € le repas. Comme il s'agit d'un RPI, il serait bien

d'harmoniser le coût. Ce qui a été débattu en conseil d'école et accepté par les parents puisque c'est justifié par l'augmentation des coûts des matières premières.

Les membres du conseil, à l'unanimité, adoptent ce nouveau tarif de 3,10 € par repas à compter du 1^{er} novembre 2022.

13 VOTANTS
13 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-048 : MONTANT ACCORDÉ À LA COMMUNE DE MÉASNES POUR ENTRETIEN DU BASSIN AU MONT

Depuis le raccordement du réseau à St Gousseau, la commune ne prend plus d'eau à Méasnes, un des 2 bassins du Mont était réservé uniquement pour la commune.

Le Maire explique qu'il serait bien de garder ce bassin en état de fonctionnement en cas de nécessité urgente, et, après entretien entre les Maires des communes de Méasnes et de Lourdoueix-Saint-Pierre, il en est ressorti que la commune de Lourdoueix-Saint-Pierre pourrait participer aux frais d'entretien moyennant une redevance annuelle.

Le Maire propose aux membres du conseil de délibérer sur le montant de la redevance accordée à Méasnes et sur le principe.

Les membres du conseil, à l'unanimité, accepte de verser une redevance de 2 000 € annuelle versée à la commune de Méasnes et le principe, et autorise le Maire à signer tous documents utiles à la mise en place de ce fonctionnement.

13 VOTANTS
13 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-049 : CONVENTION VENTE D'EAU À LA COMMUNE DE MÉASNES

Méasnes a repris sa compétence eau depuis le 1^{er} janvier 2021. La convention signée avec le syndicat de l'Auzon en 2017 mentionnait les conditions d'achat et vente sur des bases réciproques (Lourdoueix fourni l'eau sur trois villages qui sont facturés à la commune de Méasnes et Méasnes facture ses abonnés) comme cette convention n'a jamais été dénoncée elle continue d'être appliquée ou alors il faut refaire une convention sur les mêmes bases avec l'entité de Méasnes porté sur la convention.

Les membres du conseil acceptent, à l'unanimité, les conditions évoquées.

13 VOTANTS
13 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION AJOURNÉE : PASSAGE À L'ÉCLAIRAGE PUBLIC À LED

Le Maire présente un devis pour passer l'éclairage public en LED suivant le devis de la SARL Jeaumot pour 28 068,96 € TTC. Il demande aux membres du conseil s'ils sont pour et s'il faut passer ce projet en DETR.

Après maintes discussions entre les membres sur ce projet, Monsieur le Maire propose un vote : 11 contres la présentation de ce projet et 2 abstentions.

Cette délibération est ajournée pour être rediscutée en auto-financement au budget 2023 en

investissement.

13 VOTANTS
0 POUR
11 CONTRE
2 ABSTENTIONS

La secrétaire de séance,
Alexandra MONNET

Le Maire,
Roger LANGLOIS